

Séance du 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Absent : Mr Desfarges

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Délibération n°20230203_005

Objet : Aménagement paysager du cimetière : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 novembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Le Maire fait part de l'intérêt, compte-tenu de l'interdiction d'utiliser des pesticides, de réaliser un aménagement paysager du cimetière sous forme d'engazonnement qui facilitera l'entretien, dont le coût prévisionnel de 6 693 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 6 693 € HT
- DETR : 2 346 € HT
- autofinancement : 4 347 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DETR de 2 346 € HT
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

